



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la  
municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est tenue le  
lundi 8 janvier 2018 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : Mme Chantal Lebel  
MM. Roger McGrath  
Lucien Leblanc  
Francis Levesque  
David Ferguson

Quorum : le quorum est constaté.

M. Francois Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**Résolution n° 2018 - 01 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour**

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des 04 et 11 décembre 2017
4. Suivi des procès-verbaux
5. Administration
  - 5.1. Liste des comptes payés - décembre 2017
  - 5.2. Présentation des comptes à payer - décembre 2017
  - 5.3. Rapport de trésorerie - décembre 2017
  - 5.4. Suivi du budget
  - 5.5. Rapport du maire 2017
  - 5.6. Programmation triennale d'immobilisation 2018-2020
  - 5.7. Projet de règlement n° 2018-001 relatif à la tarification des déchets domestiques et du recyclage des campings privés – Avis de motion
  - 5.8. Projet de règlement n° 2017-008 relatif à la rémunération des élus pour l'exercice financier 2018 – Présentation du projet de règlement
  - 5.9. Ventes pour taxes
  - 5.10. Municipalité de Lanoraie - paiement factures Copticom
  - 5.11. Affaires courantes
6. Rapport d'activités du maire et des conseillers
  - 6.1. Rapport d'activité du maire
  - 6.2. Rapport d'activité des conseillers
7. Correspondance
  - 7.1. Fédération Canadienne des Municipalités - Proposition d'adhésion 2018-2019
  - 7.2. Ministère de la Justice du Québec - Modifications des règles relatives aux mariages
  - 7.3. OBVMR - Berce sphondyle - Demande Appui Projet 2018
  - 7.4. Essor - Proposition d'assurance
  - 7.5. Patenaude Hartley - Taxation vidanges et recyclage
  - 7.6. MAMOT Sommaire à l'intention des élus sur les modes de passation des contrats municipaux dont la dépense est de moins de 100 000 \$
8. Crédit de taxes vidanges et recyclage – logements intergénérationnels
9. Sentiers pédestres
10. Directeur incendie - Embauche
11. PG Solutions Inc. - Préavis
12. Emplois étudiants
13. Loisirs Avignon Centre - Programme de mise en commun de services
14. Droit de passage et acquisition de terrain - Denis Fortin
15. RIRL - Plans et devis - Réfection chemin Sillars
  - 15.1. RIRL - Plans et devis - Réfection chemin Sillars - Ponceaux
  - 15.2. RIRL - Plans et devis - Réfection chemin Sillars - Décohesionnement
16. Entretien ménager Centre F. P. Adams - Soumission Claudine Riel
17. Formation ADMQ - Loi 122

- 18. Varia
  - 18.1. Déneigement des bords des chemins municipaux
- 19. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 8 janvier 2018 soit accepté tel que modifié.

**2018 - 01 - 002 Période de questions**

Aucun contribuable n'est présent.

**Résolution n° 2018 - 01 - 003 Adoption des procès-verbaux des 04 et 11 décembre 2017**

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 décembre 2017 et celui de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017 soient adoptés tels que présentés.

**2018 - 01 - 004 Suivi des procès-verbaux**

Le suivi des procès-verbaux est présenté, discuté et réglé.

**2018 - 01 - 005 Administration**

**2018 - 01 - 005 - 1 Liste des comptes payés - décembre 2017**

Les comptes payés au mois de décembre 2017 sont révisés et acquiescés.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
Le web simple	183.96
Canadian Tire	33.11
Dufresne Hébert Comeau	2 184.85
Felix Atencio-Gonzales	350.00
Mun. Pointe-à-la-Croix	19 166.00
Telus	118.51
JN Savoie	22.95
Électricité Carl Pichette	970.39
amazon.com	118.65
Tremblay-Bois-Mignault-Lemay	919.11
François Boulay	232.58
François Boulay	172.47
Discount	99.43
Roland Gourd	150.00
Arpo Groupe Conseil	17 020.90
Arpo Groupe Conseil	3 127.32
Hydro Québec	234.33
Donald Le Bourque	300.00
Ro-Ad et Fils	1 233.10
Le web simple	4.33
Le web simple	80.48
Richard Langelier	1 066.93
ABCA	7 358.40
Passe Partout Enr.	160.97
Hervé Esch	1 160.18
Hervé Esch	15.02
Lucien Leblanc	286.10
Francis Levesque	143.05
Desjardins assurances	201.20
LET - Saint-Alphonse	287.99

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
Bell Mobilité	98.26
Bouffard sanitaire	812.74
Telus	305.83
MRC d'Avignon	1 612.34
Ent. A. Lagacé	11 305.47
Hervé Esch	1 160.18
Copticom	4 093.12
<b>Total payé</b>	<b>76 790.25</b>

**Résolution n° 2018 - 01 - 005 - 2 Présentation des comptes à payer - décembre 2017**

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
Jean-Guy Cyr Inc.	1 793.56
ADMQ	349.52
Copticom	745.04
Groupe Ultima Inc.	3 889.00
Québec Municipal	120.72
Mun. Escuminac	2 444.34
Le web simple	4.69
Donald Le Bourque	217.50
Hydro Québec	242.14
Arpo Groupe Conseil	3 732.09
Passe Partout Enr.	160.97
MRC d'Avignon	364.74
Pesca Environnement	1 501.80
Bouffard sanitaire	521.10
<b>Total à payer</b>	<b>16 087.21</b>

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au : 08 janvier 2018.

**Hervé Esch**

Directeur général,  
secrétaire-trésorier

**2018 - 01 - 005 - 3 Rapport de trésorerie - décembre 2017**

Le rapport de trésorerie est présenté.

<b>Solde d'ouverture</b>	<b>décembre 2017</b>	<b>178 570.20</b>
<u>Entrées</u>		<b>212 693.36</b>
Taxes municipales	23 479.42	
Transferts reçus	-	
Autres revenus	188 753.94	
Dons reçus	460.00	

<u>Sorties</u>		<b>- 244 401.46</b>
Fournisseurs	66 516.20	
Salaires et cotisations	6 154.37	
Autres dépenses	171 583.26	
Frais bancaires	147.63	
<b>Solde de clôture</b>	<b>décembre 2017</b>	<b>146 862.10</b>
<b>Évolution</b>	<b>décembre 2017</b>	<b>- 31 708.10</b>

**2018 - 01 - 005 - 4 Suivi du budget**

Le budget mis à jour au 31 décembre 2017 est présenté.

**2018 - 01 - 005 - 5 Rapport du maire 2017**

M. François Boulay, maire, fait la lecture du rapport du maire 2017.

**2018 - 01 - 005 - 6 Programmation triennale d'immobilisation 2018-2020**

M. François Boulay, maire, fait la lecture de la programmation triennale d'immobilisation 2018-2020.

**2018 - 01 - 005 - 7 Projet de règlement n° 2018-001 relatif à la tarification des déchets domestiques et du recyclage des campings privés –**

**Avis de motion** **AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller David Ferguson que le règlement n° 2018-001 relatif à la tarification des déchets domestiques et du recyclage des campings privés pour l'exercice financier 2018 sera adopté à une séance ultérieure du conseil de la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est.

**Résolution n° 2018 - 01 - 005 - 8 Projet de règlement n° 2017-008 relatif à la rémunération des élus pour l'exercice financier 2018 – Présentation du projet de règlement**

CONSIDÉRANT le projet de règlement n° 2017-008 relatif à la rémunération des élus pour l'exercice financier 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE soit actée la présentation du projet de règlement n° 2017-008 relatif à la rémunération des élus pour l'exercice financier 2018.

**Résolution n° 2018 - 01 - 005 - 9 Ventes pour taxes**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes de taxes passés dus au 31 décembre 2017 révèlent qu'un (1) numéro de matricule présente un solde dû depuis la taxation 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE faute de paiement avant le 15 janvier 2018, le numéro de matricule correspondant fasse l'objet d'une vente pour taxes.

**Résolution n° 2018 - 01 - 005 - 10 Municipalité de Lanoraie - paiement factures Copticom**

CONSIDÉRANT les factures Copticom à la municipalité de Lanoraie dans le cadre du comité de pilotage - RPEP ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est fasse une avance à la municipalité de Lanoraie pour le compte du comité de pilotage - RPEP avec échéance au 1<sup>er</sup> juillet 2018 en effectuant un paiement d'un montant de 4 093,12 \$ à Copticom.

**2018 - 01 - 005 - 11 Affaires courantes**

Des discussions ont lieu sur les dossiers suivants :

- Municipalisation du chemin Connors ;
- Patinoire extérieure.

**2018 - 01 - 006 Rapport d'activités du maire et des conseillers**

**2018 - 01 - 006 - 1 Rapport d'activité du maire**

Le maire ne rapporte aucune activité.

**2018 - 01 - 006 - 2 Rapport d'activité des conseillers**

Les conseillers municipaux ne rapportent aucune activité.

**2018 - 01 - 007 Correspondance**

**2018 - 01 - 007 - 1 Fédération Canadienne des Municipalités - Proposition d'adhésion 2018-2019**

La municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est ne souhaite pas adhérer à la Fédération canadienne des Municipalités.

**2018 - 01 - 007 - 2 Ministère de la Justice du Québec - Modifications des règles relatives aux mariages**

Un courrier du Ministère de la Justice du Québec concernant les modifications des règles relatives aux mariages est présenté au conseil municipal pour information.

**Résolution n° 2018 - 01 - 007 - 3 OBVMR - Berce sphondyle - Demande Appui Projet 2018**

CONSIDÉRANT QUE la Berce sphondyle est une espèce exotique envahissante prenant de plus en plus d'ampleur depuis une dizaine d'années dans la région de La Matapédia et qu'elle est une source d'inquiétude grandissante ;

CONSIDÉRANT QUE l'expansion de la Berce sphondyle est rapide et que celle-ci se propage principalement à partir des voies de communications routières et ferroviaires. Les municipalités de Sayabec, Amqui et Causapscal sont déjà envahies par la Berce sphondyle et son expansion se continue tous azimuts ;

CONSIDÉRANT QUE la Berce sphondyle envahit tous types de milieux, soit forestier, agricole, riverain, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE la Berce sphondyle a envahi de nombreux lieux publics dont les parcs, rues, accès à la rivière, sentiers forestiers, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE la Berce sphondyle est une problématique de santé publique. Au Bas-Saint-Laurent, c'est dans La Matapédia qu'il y a le plus haut nombre de brûlures répertoriées causées par la Berce sphondyle, et non la Caucase ;

CONSIDÉRANT QUE la Berce sphondyle causera une perte de biodiversité importante et possiblement des dommages en agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme Bassin Versant Matapédia-Restigouche (OBVMR) n'a pas de moyen financier pour cette lutte ; que la lutte à cette espèce terrestre ne fait pas partie de son mandat et qu'il a déjà investi 6 000 \$ en 2017 sur son budget de base de 123 500 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE l'OBVMR pourra aider le milieu seulement si l'organisme a les moyens financiers nécessaires pour coordonner cette lutte et y consacrer son expertise ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est s'engage à appuyer l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche dans son projet de lutte contre la Berce sphondyle et donc l'appuyer dans sa démarche de demande au Fonds de Développement des Territoires (FDT) et toutes autres démarches financières pour compléter le montage financier de ce projet de lutte contre la berce Sphondyle.

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est finance l'OBVMR pour un montant de deux cents dollars (200 \$) afin qu'il puisse mettre en œuvre son projet de lutte contre la berce sphondyle à l'été 2018.

**2018 - 01 - 007 - 4 Essor - Proposition d'assurance**

Un courrier reçu d'Essor Assurances a été présenté au conseil municipal pour information.

**2018 - 01 - 007 - 5 Patenaude Hartley - Taxation vidanges et recyclage**

Un courrier reçu de M. Hartley Patenaude est présenté au conseil municipal pour information.

**2018 - 01 - 007 - 6 MAMOT Sommaire à l'intention des élus sur les modes de passation des contrats municipaux dont la dépense est de moins de 100 000 \$**

Le sommaire du MAMOT à l'intention des élus sur les modes de passation des contrats municipaux dont la dépense est de moins de 100 000 \$ est présenté au conseil municipal pour information.

**Résolution n° 2018 - 01 - 008 Crédit de taxes vidanges et recyclage – logements**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de taxation 2018 prévoit qu'une résidence comprenant 2 logements intergénérationnels ne soit taxé qu'une fois relativement aux vidanges et au recyclage ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE ce principe s'applique également pour la taxation 2017 et qu'un crédit soit appliqué sur les comptes de taxes concernés.

**2018 - 01 - 009 Sentiers pédestres**

Des discussions ont lieu sur les suites à donner relativement à la fermeture des sentiers pédestres du chemin Kempt.

**Résolution n° 2018 - 01 - 010 Directeur incendie - Embauche**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de L'Ascension-de-Patapédia, Saint-François-d'Assise, Saint-Alexis-de-Matapédia, Matapédia, Saint-André-de-Restigouche et Pointe-à-la-Croix ont mandaté la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est pour la gestion administrative du service de direction incendie régionalisé ;

EN CONSÉQUENCE,  
 Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath  
 Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est embauche M. Pascal Martel comme directeur incendie du service régionalisé ;

QUE M. François Boulay, maire et M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire trésorier soient habilités à signer tout document relatif à cette embauche.

**Résolution n° 2018 - 01 - 011 PG Solutions Inc. - Préavis**

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien et de soutien des logiciels d'application conclu en date du 1<sup>er</sup> mars 2007 entre PG Govern Inc. et la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est ne souhaite plus utiliser le service d'entretien et de soutien de ces logiciels pour la gestion municipale à compter du 31 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT le point 6 "Fin du contrat" et l'article 6.1.1 dudit contrat qui stipule : "Si l'annulation est demandée avant le 31 janvier de l'année en cours, un crédit au prorata du nombre de mois restants à l'année en cours sera émis" ;

EN CONSÉQUENCE,  
 Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque  
 Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est informe la compagnie PG Solutions Inc. (anciennement PG Govern Inc.) de sa volonté de mettre fin au contrat d'entretien et de soutien des logiciels d'application à compter du 31 mars 2018 ;

QUE la municipalité demande à PG Solutions Inc. d'appliquer le crédit de neuf (9) mois tel que prévu au contrat et modifie la facture CESA23631 en conséquence ;

QUE M. Hervé Esch, directeur général, secrétaire-trésorier soit habilité, au nom de la municipalité, à effectuer toutes démarches nécessaires auprès de PG Solutions Inc. ainsi que de toute entité qu'il jugera opportune afin d'assurer la bonne gestion municipale suite à l'annulation de ce contrat.

**2018 - 01 - 012 Emplois étudiants**

La municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est procèdera à la demande d'aide financière relative à deux (2) emplois étudiants auprès de Service Canada en prévision de ses besoins pour l'été 2018.

**Résolution n° 2018 - 01 - 013 Loisirs Avignon Centre - Programme de mise en commun de services**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Escuminac, Pointe-à-la-Croix et Ristigouche-Partie-Sud-Est désirent se regrouper afin de mettre en commun leurs services de sport et loisirs ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est s'associe aux municipalités d'Escuminac et Pointe-à-la-Croix pour déposer une demande d'aide financière visant l'établissement d'un service de sports et loisirs dans le cadre du Programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du Territoire ;

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est mandate la municipalité d'Escuminac comme responsable de la gestion du projet.

**2018 - 01 - 014 Droit de passage et acquisition de terrain - Denis Fortin**

Le point sera étudié en réunion de travail avant une décision définitive.

**2018 - 01 - 015 RIRL - Plans et devis - Réfection chemin Sillars**

**Résolution n° 2018 - 01 - 015 - 1 RIRL - Plans et devis - Réfection chemin Sillars - Ponceaux**

CONSIDÉRANT l'accord de principe du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre de volet Redressement des Infrastructures routières locales pour la réfection du chemin Sillars ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE les plans et devis relatifs à la réfection des ponceaux du chemin Sillars soient acceptés tels que présentés par Arpo Group- Conseil ;

QUE ces plans et devis soient transmis au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports pour approbation ;

QUE suite à l'approbation du Ministère, l'appel d'offre correspondant soit publié sur le site SEOA.

**Résolution n° 2018 - 01 - 015 - 2 RIRL - Plans et devis - Réfection chemin Sillars - Décohésionnement**

CONSIDÉRANT l'accord de principe du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre de volet Redressement des Infrastructures routières locales pour la réfection du chemin Sillars ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE les plans et devis relatifs à la réfection du chemin Sillars par décohésionnement soient acceptés tels que présentés par Arpo Group- Conseil ;

QUE ces plans et devis soient transmis au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports pour approbation ;

QUE suite à l'approbation du Ministère, l'appel d'offre correspondant soit publié sur le site SEOA.



**Résolution n° 2018 - 01 - 016 Entretien ménager Centre F. P. Adams - Soumission Claudine**

CONSIDÉRANT l'offre de service de Madame Claudine Riel relative à l'entretien ménager du Centre F. P. Adams ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE Madame Claudine Riel soit en charge de l'entretien ménager du Centre F. P. Adams à compter de février 2018.

**Résolution n° 2018 - 01 - 017 Formation ADMQ - Loi 122**

CONSIDÉRANT la formation proposée par l'ADMQ relative à la Loi 122 ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE M. Hervé Esch, directeur général, secrétaire-trésorier, soit autorisé à s'inscrire à cette formation ;

QUE ses frais de déplacements lui soient remboursés conformément au règlement n° 2017-001 relatif aux taux de remboursement des frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

**2018 - 01 - 018 Varia**

**2018 - 01 - 018 - 1 Déneigement des bords des chemins municipaux**

Un suivi sera fait auprès des Entreprises Armand Lagacé et Fils (1987) Inc. afin de s'assurer que le déneigement des bords des chemins municipaux soient effectués tel que prévu au contrat de déneigement.

**Résolution n° 2018 - 01 - 019 Levée de l'assemblée**

À 21 h 30, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.  
Accepté.

---

**François Boulay**  
Maire

---

**Hervé Esch**  
Directeur général,  
secrétaire-trésorier

---

---

---